

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE  
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT  
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**DIMENSIONS RELATIONNELLES DE L'ACCUEIL ET DE  
L'ÉDUCATION DU JEUNE ENFANT**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT**

|                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 985404U36D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2023,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **DIMENSIONS RELATIONNELLES DE L'ACCUEIL ET DE L'ÉDUCATION DU JEUNE ENFANT**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et d'exploiter des notions théoriques et outils méthodologiques de base relatifs au développement du jeune enfant et à la dimension communicationnelle et relationnelle qui fondent l'accueil et l'éducation du jeune enfant en vue d'assurer une relation continue, sécurisée, prévisible et fiable.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

*A partir d'un document écrit, s'appuyant sur des sources référencées et fiables, traitant au sens large du domaine de formation, par écrit et oralement, dans le respect des règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe,*

- ♦ résumer en identifiant le questionnement et les idées essentielles ;
- ♦ émettre une critique :
  - en développant une réflexion structurée,
  - en développant des arguments et des contre-arguments,
  - en explicitant sa position personnelle.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

### **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite,** l'étudiant sera capable :

*en s'exprimant de manière claire et structurée,*

- ♦ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la psychologie du développement ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la

communication interpersonnelle qui fondent le travail d'accueil et d'éducation du jeune enfant ;

*au départ de situations professionnelles de nature relationnelle, communicationnelle en lien avec le travail d'accueil et d'éducation du jeune enfant,*

- ◆ de les analyser en utilisant des concepts et processus relevant de la psychologie du développement ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle ;
- ◆ de proposer des attitudes, des comportements et un langage liés à des postures professionnelles favorisant la relation et la communication interpersonnelle, dans les limites liées au cadre de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ d'identifier la place importante des dimensions corporelle et affective dans la relation professionnelle.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ **niveau de précision** : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ **niveau de cohérence** : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ **niveau d'intégration** : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ **niveau d'autonomie** : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

#### **4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable :

*au départ de situations professionnelles de nature relationnelle, communicationnelle en lien avec l'accueil et l'éducation du jeune enfant,  
en s'exprimant de manière claire et structurée,*

##### **1. Psychologie du développement**

- ◆ de définir la psychologie du développement, ses buts, ses champs d'intervention ;
- ◆ de décrire et illustrer les concepts de base de la psychologie du développement ;
- ◆ de spécifier les éléments relatifs au développement du jeune enfant :
  - les périodes et stades du développement,
  - les dimensions du développement,
  - les conditions du développement,
  - les facteurs facilitant ou entravant le développement ;
- ◆ d'identifier et d'analyser, sous l'angle relationnel, des interventions d'accueil et d'éducation du jeune enfant au regard de la psychologie du développement ;
- ◆ de relater et d'analyser des situations d'accueil et d'éducation concrètes en s'appuyant sur les fondements scientifiques de la psychologie du développement du jeune enfant ;
- ◆ d'illustrer l'importance et la nécessité d'adapter ses interventions et ses interactions au stade du développement du jeune enfant ;

- ◆ d'illustrer comment la maîtrise des concepts de base de la psychologie du développement permet une prise de recul par rapport aux représentations.

## **2. Méthodologie de la relation**

- ◆ de caractériser la nature de la relation à installer dans le cadre de l'accueil et l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ d'appliquer les principes relationnels de base liés à l'accueil et l'éducation du jeune enfant (sécurité affective, fiabilité, prévisibilité et continuité) ;
- ◆ de répondre adéquatement aux besoins observés et exprimés en exploitant des outils méthodologiques pour entrer en relation et susciter l'expression du jeune enfant et de sa famille ;
- ◆ d'identifier et de s'approprier les dimensions psychocorporelles de la relation ;
- ◆ de percevoir et d'identifier l'expression et l'impact des affects dans la relation établie lors de l'accueil et l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ de proposer des attitudes, comportements favorisant la relation, intégrant des concepts psychologiques ;
- ◆ de respecter les limites à établir dans le cadre de la relation professionnelle ;
- ◆ de repérer et d'exprimer ses limites et ses atouts en termes relationnels en lien avec l'accueil et l'éducation du jeune enfant.

## **3. Communication interpersonnelle :**

- ◆ de différencier information, communication et relation ;
- ◆ d'appréhender de manière critique différentes conceptions de la communication interpersonnelle ;
- ◆ d'indiquer les limites de ces conceptions théoriques ;
- ◆ d'adapter ses modes de communication aux différents interlocuteurs : jeune enfant, parents, professionnels... ;
- ◆ d'illustrer le processus de rétroaction et son utilisation comme outil de communication interpersonnelle ;
- ◆ d'identifier et questionner les facilitateurs et/ou les freins d'une situation de communication interpersonnelle en vue de repérer ses comportements caractéristiques et sa subjectivité en tant qu'acteur de communication, en ce compris dans les dimensions sensorielle, corporelle et affective ;
- ◆ d'intégrer la notion de contexte, lorsqu'il donne un sens à un comportement en situation de communication ;
- ◆ de baser sa communication sur l'observation des réactions, comportements et affects du jeune enfant et de sa famille et des interactions avec ceux-ci ;
- ◆ de choisir des techniques de communication adaptées aux enfants, aux familles et aux contextes ;
- ◆ de s'initier aux différents niveaux de communication : verbal et non verbal, paralangages... ;
- ◆ de développer ses compétences communicationnelles pour être en relation :
  - situer la communication dans un espace favorisant l'échange,
  - utiliser le message « je »,
  - pratiquer l'écoute active.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Psychologie du développement », de « Méthodologie de la relation » et de « Communication interpersonnelle », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants.

## 7. HORAIRES MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| <b>7.1. Dénomination des cours</b> | <b>Classement des cours</b> | <b>Code U</b> | <b>Nombre de périodes</b> |
|------------------------------------|-----------------------------|---------------|---------------------------|
| Psychologie du développement       | CT                          | B             | 24                        |
| Méthodologie de la relation        | CT                          | F             | 20                        |
| Communication interpersonnelle     | CT                          | F             | 20                        |
| <b>7.2. Part d'autonomie</b>       |                             | P             | <b>16</b>                 |
| <b>Total des périodes</b>          |                             |               | <b>80</b>                 |
| <b>Nombre d'ECTS</b>               |                             |               | <b>7</b>                  |